

PASS VACCINAL

Chers clients,
Dans le but de réduire les risques de transmission du Covid-19 et afin d'assurer votre protection, nous vous demandons de présenter votre pass vaccinal.

PRÉSENTATION DU PASS VACCINAL OBLIGATOIRE EN EXTÉRIEUR ET EN INTÉRIEUR



Pass vaccinal sur
l'application TousAntiCovid ou version papier

Pour les 12-15 ans il est possible de présenter un pass vaccinal ou un test négatif de moins de 24h.

La conformité du certificat sera vérifiée à l'entrée selon les règles sanitaires en vigueur.
La vérification ne permet ni d'avoir accès, ni de stocker vos données médicales.